

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 247

présenté par

Mme Bagarry, Mme Gaillot, Mme Lazaar, Mme Forteza, Mme Dupont, M. Julien-Lafferrière,
Mme Pitollat, M. El Guerrab, M. Orphelin, Mme Sarles, Mme Valérie Petit, Mme Krimi,
Mme Wonner, Mme Mörch, M. François-Michel Lambert, Mme Tuffnell, Mme Thillaye,
M. Clément, Mme Cariou, M. Taché, M. Ratenon, Mme Autain, Mme Panot, Mme Lenne,
Mme Clapot, Mme Fiat, M. Coquerel et Mme Obono

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.